

Détermination des taux communaux pour l'année 2017

Monsieur le Maire propose de faire un tour de table pour recueillir l'avis des conseillers sur la détermination des taux d'imposition 2017 pour les trois taxes communales. Après un débat nourri, il est finalement proposé au vote d'augmenter les trois taux de 1%. Après en avoir délibéré, avec 8 voix pour et 3 voix contre, le Conseil Municipal décide d'appliquer une augmentation de 1,00 % pour les trois taux.

Le produit des trois taxes attendu pour 2017 est de **89 126 €**

Budget Primitif 2017 – Budget Principal :

Sur une proposition du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTE le budget primitif du budget principal comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses et recettes **306 788.00 €**

Section d'investissement :

Dépenses et recettes **103 868.00 €**

Budget Primitif 2017 – Budget Eau et Assainissement :

Sur une proposition du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTE le budget primitif du budget Eau et Assainissement comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses et recettes **83 762.00 €**

Section d'investissement :

Dépenses et recettes **58 000.00 €**

Travaux de voirie 2017

Monsieur Christian ALAIZE explique qu'il a demandé des devis pour réparer certaines portions des chemins communaux avec de l'emploi partiel. Un premier devis de 9753 € TTC a déjà été proposé. Un deuxième est attendu. La réfection de la place du Tennis est également prévue, deux devis ont été demandés. Il reste à faire chiffrer des travaux de délimitation et d'arasement sur le chemin de Barjol notamment, afin de favoriser l'évacuation des eaux de pluie.

Projet d'urbanisme sur la parcelle communale au Serre de Turc

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande de trois CU a été déposée auprès des services de l'Etat par la commune sur sa parcelle au quartier du Serre de Turc. Une mission de levé topographique complet de la parcelle a été confiée à Rémi ALQUIER, géomètre expert. Sa facture d'honoraires s'élève à 3420 € TTC.

Demande de subvention du RPI pour une classe de mer

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de la directrice de l'école de Roche-st-Secret dont les deux classes partent en voyage scolaire à St Tropez du 9 au 12 mai.

Les dépenses prévues pour ce projet s'élèvent à 10670 €. Une participation des deux communes du RPI à hauteur de 25 € par élève est sollicitée. Quinze enfants de Montjoux sont concernés, ce qui fait 375 € d'aide demandée.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder cette subvention exceptionnelle à l'Association la Route du Lez.

Informations et questions diverses

Comptage de l'eau potable

Monsieur le Maire rappelle que le captage, les réservoirs et les fontaines communales sont équipés de compteurs depuis deux ans. Ce dispositif de comptage rendu quasiment obligatoire, doit permettre aux communes de mieux maîtriser la connaissance de leur réseau et de leur prélèvement dans la ressource.

Monsieur le Maire explique que la déclaration annuelle à l'Agence de l'Eau lui a donné beaucoup de mal et que les chiffres font apparaître un très gros écart entre la quantité d'eau prélevée et la quantité d'eau consommée. Un mauvais fonctionnement du compteur de Feyssole est peut-être en partie en cause, mais il y a aussi très certainement une ou plusieurs fuites d'eau importantes sur le réseau.

Centrale villageoise de production photovoltaïque

Monsieur Gilles FLORIS présente l'état d'avancement des travaux de la commission pour la création d'une centrale villageoise de production d'énergie photovoltaïque. La mairie est sollicitée pour inclure dans le projet la toiture du préau de l'école, 250 m2 bien exposés. Après un rapide tour de table, les conseillers se prononcent favorablement sur le principe de mettre cette surface de toit à disposition de la future centrale.

Problème d'écoulement d'eau au Pré de Boisse

Madame Corinne RENZI, habitante du Pré de Boisse, se plaint que les problèmes d'accumulation d'eau sur son terrain ne sont toujours pas résolus. La prolongation du fossé existant le long de sa parcelle est nécessaire.